



**Syndicat National  
des Cardiologues**  
Médecine cardiovasculaire



**cncf.eu**

Collège National des Cardiologues Français

## COVID-19 - Suite au confinement lié à l'épidémie, nous proposons aux cardiologues libéraux de nouvelles recommandations en date du 18 mars 2020

Selon le concept de distension sociale, et pour limiter le risque de transmission entre patient, personnel et médecins, il faut restreindre le nombre d'interactions possibles et ne faire que les consultations et examens strictement nécessaires.

Ces conseils sont à adapter en fonction de votre structure et de vos possibilités.

En pièce jointe vous trouverez une synthèse des démarches utiles à l'adaptation du fonctionnement de votre cabinet (impôts, Urssaf, Carmf, salariés...).

### 1. Ne fermez pas vos cabinets !

-Restez ouverts pour les urgences et les patients symptomatiques, et les patients porteurs de cardiopathies à risque de décompensation.

-Utilisez la téléconsultation, la téléexpertise, la télésurveillance des insuffisants cardiaques et des prothèses. Nous vous ferons parvenir d'ici la fin de semaine les modalités pratiques.

-Notre rôle est :

- de participer activement à la veille cardiologique,
- d'éviter un engorgement des urgences et des établissements de santé,
- de répondre et d'aider nos confrères médecins généralistes,
- de participer au tour de gardes et d'astreintes des établissements.

### 2. Protégez votre personnel

-Favorisez au maximum le télétravail quand cela est possible.

-Fournissez une attestation d'employeur (modèle en pièce jointe) pour le personnel qui vient travailler ainsi qu'une fiche de paie et une carte d'identité pour les contrôles éventuels.

-Il faut qu'il remplisse l'attestation de déplacement (modèle en PJ).

-Protégez votre personnel selon les consignes gouvernementales éditées sur les règles d'hygiène (distance de sécurité, port de masques, lavage des mains, désinfection des surfaces, film plastique sur terminaux de paiement...).

-Utilisez les conditions dérogatoires d'arrêt de travail pour la garde d'enfants.

-Ayez recours au dispositif permettant le chômage partiel (vous trouverez en pièce jointe une synthèse des dispositifs socio-économique mis en place).

### 3. Protéger les patients

-Favorisez et proposez au maximum la téléconsultation.

-Si vous devez voir en présentiel un patient, il faut lui envoyer un SMS et/ou un mail pour convocation précisant vos coordonnées, date et heure de RDV pour justifier de son déplacement auprès des autorités.

-Respectez les aménagements et consignes sanitaires gouvernementales.

#### 4. Protégez-vous !

-Respectez les consignes sanitaires au sein de votre cabinet, et porter un masque chirurgical, travailler en blouse, désinfecter votre lit d'examen, vos câbles et électrodes d'ECG, la sonde d'échographie, votre clavier, votre souris, votre bureau, enlever montre, bracelet et bagues et alliance (nous savons qu'il est très difficile de se procurer des masques, le Syndicat se bat pour accélérer le processus. Depuis hier des masques commencent à être livrés).

-Pour ceux qui verront les patients COVID positif en établissement, respecter les mesures renforcées.

-Dans la mesure du possible, créer des équipes soignantes indépendantes à l'intérieur de votre cabinet et faire en sorte qu'elles ne croisent pas.

-Prenez sur vous votre carte d'identité et votre carte de professionnel de santé.

Vous pouvez compter sur le Syndicat pour maintenir une veille permanente en ces temps difficiles et vous tenir informé dès que cela est nécessaire

Docteur Marc Villaceque  
Président du SNC

Docteur Serge Cohen  
Président du CNCF